



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 8 janvier 2024 par le Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 juin 2016 relatif à l'assistance en justice des membres du personnel et à l'indemnisation des dommages à leurs biens', portant le numéro 75.302/4 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 9 janvier 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.